

# Réingénierie de la formation et des compétences des Techniciens de laboratoire

*2<sup>ème</sup> Groupe de travail – jeudi 23 septembre 2021*

# Introduction

Introduction (DGOS) ●

Réforme du BUT (M. Safar) ●

RAC de 2012 (DGOS, CG Conseil) ●



# Rappel du calendrier et de l'organisation des séances



- Mercredi **8 septembre** 9h30-12h30 – Séance introductive
- Jeudi **23 septembre** 15h-18h – Exercice et compétences (présentation de la réforme du BUT et du RAC de 2012)
- Vendredi **15 octobre** 9h30-12h30 – Exercice et compétences
- Mercredi **20 octobre** 14h30-17h30 – Exercice et compétences
- Mercredi **17 novembre** 14h30-17h30 – Formation
- Mercredi **1<sup>er</sup> décembre** 14h30-17h30 – Formation

# Présentation du Référentiel de compétences Parcours Biologie Médicale et Biotechnologie (BMB)

Introduction (DGOS)

Réforme du BUT (M. Safar)

RAC de 2012 (DGOS, CG Conseil)

# Présentation du RAC élaboré en 2012

Introduction (DGOS) ●

Réforme du BUT (M. Safar) ●

RAC de 2012 (DGOS, CG Conseil) ●

## Définition du métier

Le technicien de laboratoire médical met en œuvre les technologies nécessaires à l'obtention des résultats des examens de biologie médicale à visée de prévention, de dépistage, de diagnostic et de suivi thérapeutique, sous la responsabilité du biologiste médical.

Il contribue à la réalisation des examens d'anatomie et cytologie pathologiques, sous la responsabilité du médecin spécialiste qualifié en anatomie et cytologie pathologiques.

Il réalise des prélèvements sanguins, veineux et capillaires.

## Activités

1. Réalisation de prélèvements en vue d'examen de biologie médicale et dans le cadre du don de sang
  2. Réception et traitement des échantillons de biologie médicale, d'anatomie et cytologie pathologiques, des produits biologiques à visée thérapeutique et des documents associés
  3. Réalisation des analyses de biologie médicale et des techniques d'anatomie et cytologie pathologiques et des techniques d'assistance médicale à la procréation
  4. Préparation, qualification, distribution et délivrance des produits sanguins labiles, des produits biologiques à visée thérapeutique et d'assistance médicale à la procréation
  5. Recueil, traitement et transmission des informations
  6. Organisation des activités et gestion des ressources
  7. Mise en œuvre des mesures liées à la qualité et à la prévention des risques
  8. Veille professionnelle, études et recherches
  9. Formation et information des professionnels et des futurs professionnels
-

## Compétences

1. Analyser les informations nécessaires à l'organisation et à la réalisation de son activité
  2. Mettre en œuvre les techniques de prélèvement et de traitement des échantillons biologiques
  3. Mettre en œuvre les techniques appliquées aux examens de biologie médicale, d'anatomie et cytologie pathologiques et aux activités biologiques à visée thérapeutique
  4. Analyser et traiter les résultats des examens de biologie médicale, des techniques d'anatomie et cytologie pathologique et des activités biologiques à visée thérapeutique
  5. Gérer les équipements, matériels, consommables, réactifs et les stocks de produits et d'échantillons biologiques
  6. Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des activités de biologie médicale, d'anatomie et cytologie pathologique et des activités biologiques à visée thérapeutique
  7. Exploiter des données scientifiques et professionnelles, analyser et améliorer sa pratique professionnelle
  8. Accompagner la personne et communiquer dans un contexte de prélèvement
  9. Informer et former
-

# Technicien de laboratoire médical : découpage en blocs de compétences

## Proposition structuration blocs de compétences

Blocs de compétences	Compétences du référentiel actuel
<b>Bloc 1 : Réalisation de prélèvements et traitement des échantillons biologiques</b>	Analyser les informations nécessaires à l'organisation et à la réalisation de son activité <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les informations à rechercher en fonction de la prescription médicale</li> <li>• Rechercher les informations obligatoires et utiles pour le prélèvement dans le respect des droits de la personne</li> </ul>
	Mettre en œuvre les techniques de prélèvement et de traitement des échantillons biologiques
	Accompagner la personne et communiquer dans un contexte de prélèvement
<b>Bloc 2 : Réalisation des analyses de biologie médicale, des techniques d'anatomie et cytologie pathologiques et des techniques de préparation et de qualification des produits biologiques à visée thérapeutique et traitement des résultats</b>	Analyser les informations nécessaires à l'organisation et à la réalisation de son activité <ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérer les éléments de la prescription médicale et antécédents utiles et nécessaires à la conduite de l'examen</li> <li>• Choisir les procédures adaptées à la prescription médicale et aux données cliniques et biologiques liées aux personnes</li> <li>• Organiser, prioriser et planifier les opérations à réaliser et leur déroulement chronologique en fonction des demandes et des urgences</li> <li>• Déterminer et quantifier les matériels, équipements, consommables et réactifs nécessaires</li> </ul>
	Mettre en œuvre les techniques appliquées aux examens de biologie médicale, d'anatomie et cytologie pathologiques et aux activités biologiques à visée thérapeutique
	Analyser et traiter les résultats des examens de biologie médicale, des techniques d'anatomie et cytologie pathologique et des activités biologiques à visée thérapeutique
	Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des activités de biologie médicale, d'anatomie et cytologie pathologique et des activités biologiques à visée thérapeutique
<b>Bloc 3 : Gestion des équipements, matériels, consommables, réactifs et les stocks de produits et d'échantillons biologiques</b>	Gérer les équipements, matériels, consommables, réactifs et les stocks de produits et d'échantillons biologiques
<b>Bloc 4 : Formation et information des professionnels et des futurs professionnels</b>	Former et informer les professionnels et les personnels en formation
<b>Bloc 5 : Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploiter des données scientifiques et professionnelles</li> <li>• Analyser et améliorer sa pratique professionnelle</li> </ul>